

EXERCICE
2024

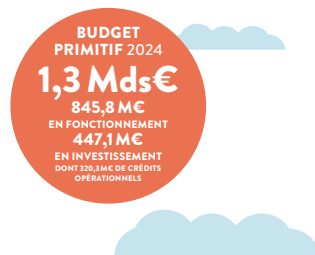


ZOOM SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

LA SYNTHÈSE EN QUELQUES CHIFFRES

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PRIMITIF (BP)?

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au contrôle de légalité à la Préfecture.

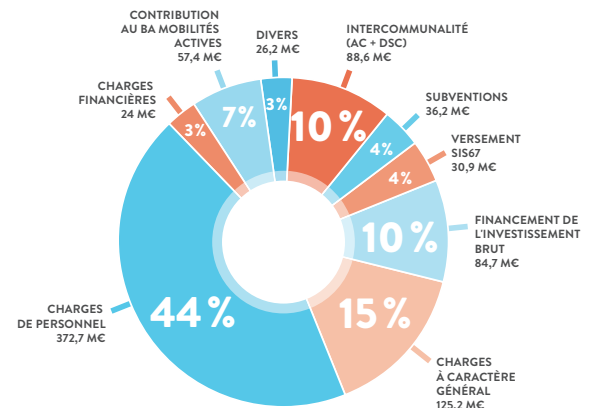


ZOOM SUR LES DÉPENSES

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la collectivité correspondent à des dépenses d'équipement comme la construction de médiathèques, des nouveaux moyens de transport, la rénovation des bâtiments publics (infrastructures sportives, culturelles, administratives, etc.)

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG ?



TOTAL 845,8 M€

2024, UN BUDGET AUX AMBITIONS CLAIRES...

- Faire face aux crises écologiques, énergétiques, sociales et financières persistantes.
- Poursuivre la révolution des mobilités pour un territoire décarboné et inclusif.
- Diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et augmenter la production d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïques.
- Développer des réseaux de chaleur métropolitains pour une meilleure utilisation de l'énergie disponible.
- Réduire la production des déchets, promouvoir le tri sélectif et généraliser la collecte des biodéchets tout en investissant dans la mise aux normes des installations de valorisation énergétique.

...DANS UN CONTEXTE 2024 ENCORE INCERTAIN.



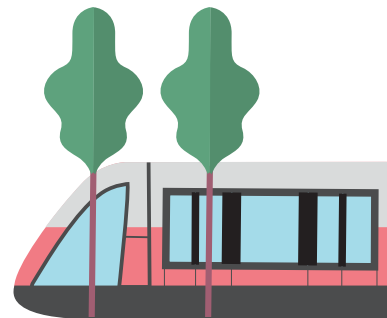
Une accélération du réchauffement climatique (+1,5 °C d'ici 2030) appelant des mesures significatives (cf. 6^e rapport du GIEC)



L'inflation notamment du coût de l'énergie: de 10,2 M€ en 2022 à 27,9 M€ en 2023



Un taux de pauvreté qui touche près de 20 % des habitants



LES GRANDES PRIORITÉS

BUDGET n°1 THÉMATIQUE



La propreté, les déchets et l'environnement

85,8 M€ soit 10 % du budget

On y retrouve :

- **41,8 M€** de dépenses de personnel,
- **44 M€** de dépenses directes, dont :
 - **14,1 M€** pour le traitement des déchets de l'unité de valorisation énergétique,
 - **9 M€** pour les autres filières de traitement des déchets,
 - **6,4 M€** pour la propreté urbaine, dont 1,2 M€ pour les toilettes publiques,
 - **6,1 M€** pour la collecte et la valorisation des déchets,
 - **3,6 M€** pour la gestion et la prévention des risques

environnementaux, la qualité de l'air, la transition énergétique et le climat, **0,9 M€** pour l'éducation à l'environnement et l'écologie du territoire, **0,3 M€** pour l'exploitation du réseau d'assainissement.



BUDGET n°2 THÉMATIQUE



Les mobilités

77,9 M€ soit 9 % du budget

Elles sont notamment constituées de :

- **12,1 M€** de dépenses de personnel,
- **65,8 M€** de dépenses directes, réparties entre :
 - **57,4 M€** de subvention d'équilibre au budget annexe des mobilités actives,
 - **6 M€** pour les voies publiques dont 1,4 M€ lié au transfert des routes nationales,
 - **1,2 M€** pour le SIRAC,
 - **0,7 M€** pour les stationnements en ouvrage,
 - **0,3 M€** pour la gestion de la mise en place de la zone à faibles émissions.

BUDGET n°3 THÉMATIQUE



La culture, la vie sociale, la santé et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs

56,2 M€ soit 7 % du budget

Cela comporte :

- **23,5 M€** de dépenses de personnel,
- **32,7 M€** de dépenses directes, dont :
 - **15,6 M€** pour les solidarités, la santé et la jeunesse, dont 5,9 M€ pour la lutte contre l'exclusion, 5,5 M€ pour la jeunesse et 2,2 M€ pour le pôle insertion et développement social,
 - **8,6 M€** pour la culture incluant 2,4 M€ de contribution de l'Eurométropole au Conservatoire, 2,1 M€ pour l'action culturelle et la mission de développement des publics, 2 M€ pour les médiathèques métropolitaines et 1,6 M€ pour les autres domaines culturels (Opéra, Orchestre, Archives, Musées),
 - **7,5 M€** pour les sports, dont 4,2 M€ pour les piscines, plans d'eau et la patinoire, 2,6 M€ pour la vie sportive et 0,7 M€ pour le patrimoine sportif,
 - **0,9 M€** pour le service hygiène et santé environnementale,
 - **0,1 M€** pour les animations de fin d'année.

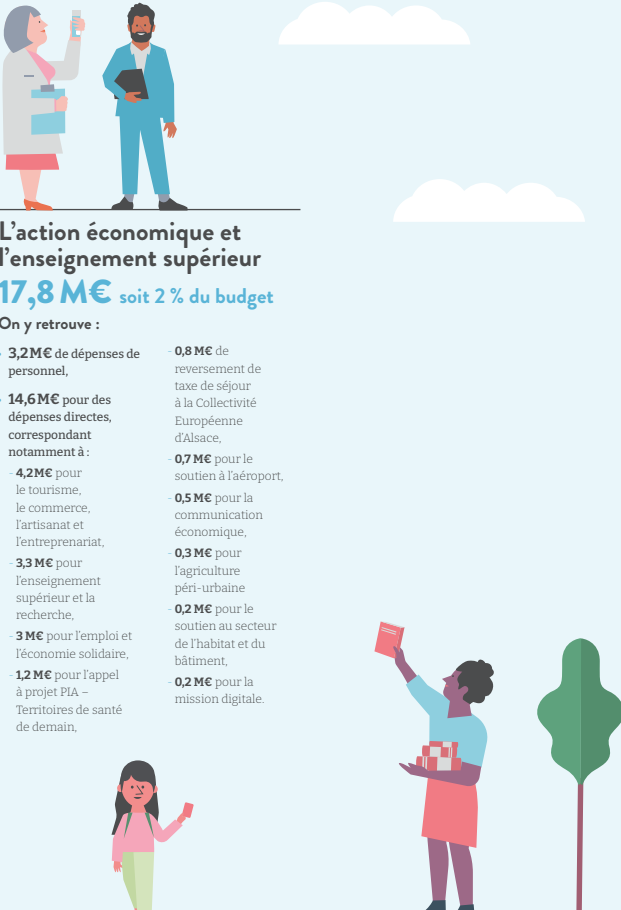
L'aménagement du territoire et l'habitat

21,1 M€ soit 3 % du budget

Les dépenses comprennent :

- **12,2 M€** de dépenses de personnel,
- **8,8 M€** de dépenses directes, dont principalement :
 - **3,5 M€** pour l'urbanisme, dont 2,8 M€ de subvention à l'ADEUS,
 - **1,7 M€** pour la politique foncière et la gestion du patrimoine,
 - **1,4 M€** en faveur des espaces verts,
 - **1 M€** au profit de l'habitat,
 - **1 M€** pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.





L'action économique et l'enseignement supérieur

17,8 M€ soit 2 % du budget

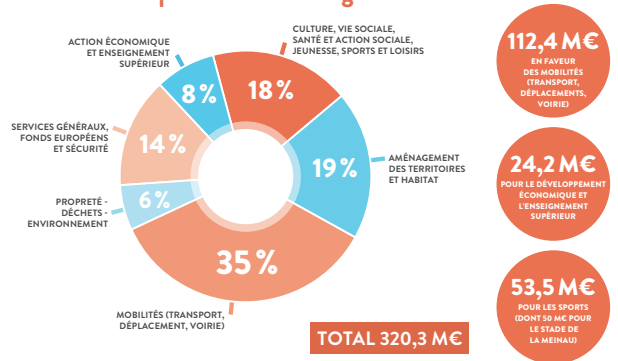
On y retrouve :

- 3,2 M€ de dépenses de personnel,
- 14,6 M€ pour des dépenses directes, correspondant notamment à :
 - 4,2 M€ pour le tourisme, le commerce, l'artisanat et l'entreprenariat,
 - 3,3 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche,
 - 3 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire,
 - 1,2 M€ pour l'appel à projet PIA - Territoires de santé de demain,
 - 0,8 M€ de reversement de taxe de séjour à la Collectivité Européenne d'Alsace,
 - 0,7 M€ pour le soutien à l'aéroport,
 - 0,5 M€ pour la communication économique,
 - 0,3 M€ pour l'agriculture péri-urbaine
 - 0,2 M€ pour le soutien au secteur de l'habitat et du bâtiment,
 - 0,2 M€ pour la mission digitale.

2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

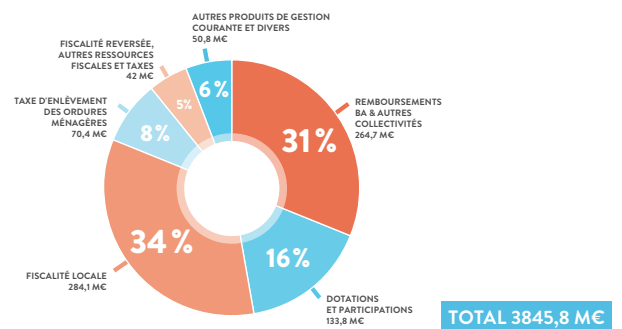
Les dépenses de la collectivité correspondent à des dépenses d'équipement comme la construction de médiathèques, des nouveaux moyens de transport, la rénovation des bâtiments publics (infrastructures sportives, culturelles, administratives, etc.).

Comment se répartissent les dépenses d'investissement de l'Eurométropole de Strasbourg ?



ZOOM SUR LES RECETTES

Pour financer ses dépenses, l'Eurométropole de Strasbourg doit disposer de ressources au moins équivalentes à ses recettes de fonctionnement.



L'ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET, UNE MÉTHODE INNOVANTE

Le défi de la transition climatique dans les collectivités territoriales se pose dès l'élaboration du budget afin d'orienter les dépenses le plus possible dans cette voie. C'est pourquoi, l'Eurométropole de Strasbourg s'est fondée sur une méthode innovante : l'évaluation climat du budget.

LA MÉTHODE DES ODD (OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)*

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pleinement dans la réalisation des ODD, avec 125 initiatives en cours, répondant à 74 % des objectifs internationaux en action. Son approche novatrice, notamment en matière budgétaire, a été saluée par l'ONU et mentionnée comme exemple dans un rapport récent sur la transition écologique.

* En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté 17 ODD qui fixent un cadre commun pour un avenir meilleur et plus durable d'ici 2030. Ces ODD répondent aux défis mondiaux : pauvreté, inégalité, climat, dégradation de l'environnement, prospérité, paix et justice.

LA MÉTHODE I4CE (INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS)

En septembre 2019, l'I4CE (Institute for Climate Economics), un institut français à but non lucratif spécialisé dans la finance verte, a lancé un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités.

Il s'agit d'une méthodologie commune pour évaluer un budget local sous le prisme des enjeux climatiques. L'Eurométropole de Strasbourg figure parmi les 4 collectivités partenaires (aux côtés de la Ville et métropole européenne de Lille, la Ville de Paris, le Grand Lyon) associées à cette démarche partenariale.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



320,3 M€
D'INVESTISSEMENT
EN 2024

30%
DES INVESTISSEMENTS
RECONNUS FAVORABLES
OU TRÈS FAVORABLES
AU CLIMAT (SELON
L'INSTITUT I4CE)



- Ville et Eurométropole de Strasbourg
- 1 parc de l'Étoile
- 67 076 Strasbourg Cedex France
- Tél. 03 68 98 50 00
- Courriel : courrier@strasbourg.eu
- www.strasbourg.eu/
- budget-eurometropole-strasbourg